

# Autour du 14 avril 1803 : échange de courtoisies : [suite]

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 18

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214681>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dont la mine refrôgnée atteste l'humeur noire, aigrie, lasse.

A défaut de paix, de grâce, un peu de soleil, un peu de chaleur, un peu de clarté. C'est le cri général... Ça presse!

J. M.

**Les poules « brantées ».** — Un Italien travaillant chez des campagnards leur dit un jour à dîner.

Le rizotto est très bon, mais il manque de poule... Lorsque zé travaillais en Italie, nous nous procurions des poules à bon marzé.

— Et comment faisiez-vous?

— Eh! bien nous allions de nuit dans les poulaillers, on allumait une feuille de brand, on la mettait sur une pelle, on glissait tout doucement la pelle sous la poule, on attendait patiemment que la poule dégringole de son perchoir, et on filait sans bruit avec l'oiseau, sans que personne s'en aperçoive, et le lendemain nous avions une bonne poule au riz à bon marzé.

**Les toitures.** — Trois propriétaires discutent des différents genres de toitures. D'après l'un ce qui vaut le mieux ce sont... les vieilles tuiles; le second prône les ardoises, à cause de leur durée.

— Vous n'y êtes pas du tout, fait le troisième: c'est moi qui ai les meilleures toitures, car elles sont couvertes d'hypothèques, elles peuvent durer indéfiniment.

#### NOS FUTURES ÉLECTRICIÈRES

UNE maîtresse d'une de nos écoles primaires de fillettes, dont les élèves sont âgées de huit à neuf ans, leur a donné pour sujet de composition: « Quand je serai grande ». Nous avons eu occasion de parcourir un certain nombre de ces compositions. En voici quelques-unes, parmi les plus caractéristiques. On est, nous l'avouons, quelque peu désappointé de voir, chez des fillettes d'un âge aussi tendre, un pareil sentiment des réalités de la vie et ce désir, presque général, des richesses, du luxe, quoi, ce désir de paraître qui est la plus banale expression d'une coupable vanité.

Laissons la parole aux petites élèves. Bien entendu, nous respectons scrupuleusement leur orthographe, très libre.

\*\*\*

« Quand je serai grande j'aurai de me marié je serai peut-être maîtresse d'école. Je me marierai à l'âge de 23 ans. J'aimerai avoir comme enfant un garçon en premier car quand il sera un peu plus grand il pourra s'occuper de sa petite sœur. J'appellerai mon garçon Paul et ma petite fille Colette. J'élèverai très bien mes enfants. En grandissant je les ferai travailler. Je ne me marierai qu'avec un mari très riche et s'il est méchant je le laisse. »

\*\*\*

« Quand je serai grande. Je veux me marier et vivre heureuse, Mon Mari m'achètera des bijoux, J'inviterai des amilles qui font chiquets. Comme enfant je veux avoir deux petites jumelles, je les habierai, le dimanches en rose, et la semaine en bleus ciel. Au lieu de leur mère un chapeau, je veux leur mère un gros neu asorti à la robe, et mois je veu allé en engleterre, et a parri, pour allé en engleterre, il faut avoir des belles robes en soi et en velours. Je veu vivre heuse avec mon Mari et avec mes enfants, je veu bien les élevés. »

\*\*\*

« Quand je serai grande J'aimerai être filles de bureau pour faire des contes et des grands ou bien être dans un magasin de bonneterie pour pouvoir servir les belles dames de paris. »

\*\*\*

« Quand je serai grande. Je voudrai être miardère pour bien m'abiller pour pouvoir bien

m'anger pour pouvoir faire du bien au pauvre. Quand je serai grande je serai Pianiste j'esper que mon mari sera Postier. J'aimerai être Peintre pour faire des beau tableau. J'aimerai être modiste pour me faire des chapeu sans payer. »

\*\*\*

« Quand je serai grande je deviendrait une paysane, je planterai les pommes de terre, je donnerai à manger à mes lapins, à mes poules, à mes animeaux. J'orai des chevaux, des vaches enfin j'orai beaucoup d'animaux utiles. J'orai aussi des gros porcs et je les angraisserai pour povoire les mangé plus tare. »

\*\*\*

« Quand je serai grande. Je serai institutrice. J'orai un mari. J'irai au cinéma et j'orai une gentilles bonne. Mon mari sera l'ypographe. J'orai des enfant la filles Susanne, le garçon Urbain, je vivret heureuse, j'orai des poule, J'orai comme élèves des filles, une Germaine, Lili. »

\*\*\*

« Quand je serai grande je veux être couturière pour ganier des sous je me ferai des belles aussi robes et de beaux habits. Puis je voudrais être monitrice de l'école du dimanche et j'irai à des soirées. Puis si je me marie je veux acheter deux enfants une fille et un garçon la fille je l'appellerai violetle et le garçon Pierre, si y n'obeirait pas je mai-trais violetle à la cave et Pierre au grenier et comme je serais couturière je leur ferai toujours de beaux habits. »

\*\*\*

Quand je serais grande Je veux être couturière pour gagner l'argent.

Je veut être une jeune fille propre et soigneuse.

Je veut être une fille honnête et travailleuse.

Pour faire plaisir à mes parents.

Je serai aussi bonne avec ma sœur.

Je serai une monitrice d'école du dimanche.

Je repenserai aussi très souvent à ma maîtresse de 6<sup>ème</sup>.

J'apprendrai aussi à jouer du violon.

Quand je serai grande j'apprendrai à broder. »

#### La bouche de Jeanne.

La Jeanne est savoureuse, adorable et friande... Qu'importe que la bouche, enfin soit un peu

[grande ?  
Son Paul en est content et dit, qu'en résumé,

*Ça sent bien moins le renfermé!*

ÉVARISTE CARRANCE

#### AUTOUR DU 14 AVRIL 1803.

##### Echange de courtoisies.

III

29 mars.

*Le Conseil du canton de Glaris à la Commission gouvernante du canton de Vaud.*

« Très chers et intimes amis,

Nous nous empressons, très chers frères et amis de vous donner connaissance par la présente, que conformément aux instructions prescrites par la constitution, les magistrats de notre canton sont nommés et que commé tels nous en avons pris la direction.

...Nous saisissons avec empressement toutes les occasions de vous donner des preuves de notre fidélité et de la bonne intelligence que nous nous efforcrons de soutenir avec vous, espérant une sincère réciprocité de votre part afin d'arriver au but, faire le bonheur de notre commune patrie. »

30 mars.

*Appenzel Rhodes-Extérieures.*

« FIDÈLES ET CHERS CONFÉDÉRÉS,

...Il nous fait un singulier plaisir d'entrer en relation avec votre canton... »

30 mars.

*Appenzel Rhodes-Intérieures.*

« FIDÈLES ET CHERS CONFÉDÉRÉS,

...Nous nous réjouissons bien sincèrement d'être rendus à notre ancien état et de rentrer avec vous dans les relations d'amitié qui existaient jadis entre nous... »

31 mars.

*Uri.*

« Notre aimable et sincère affection, jointe à plus réel dévouement dont nous soyons capables vous sont offerts. »

*Loyaux, prudents, honorables, sages, singulièrement bons amis, très chers frères, féaux et chers Confédérés,*

...Nous vous témoignons la part très affectueuse que nous prenons au rétablissement de votre indépendance; nous nous ferons un devoir religieux d'entrer avec vous dans les plus étroites liaisons d'amitié et de contribuer selon nos moyens à tout ce qui peut tendre au grand avantage de notre commune patrie. »

16 avril.

*Schaffhouse.*

FIDÈLES ET TRÈS CHERS CONFÉDÉRÉS,

...Avec l'ancienne loyauté suisse, nous vous donnons l'assurance sincère que nous nous efforcrons constamment de concourir à tout ce qui pourra maintenir l'indépendance et la souveraineté de la Suisse et celle de chaque canton particulier... »

22 avril.

*La commission du canton de Berne au Petit Conseil du canton de Vaud.*

FIDÈLES ET TRÈS CHERS CONFÉDÉRÉS,

« Nous vous remercions de la communication que vous avez bien voulu nous donner de l'installation des autorités constitutionnelles, ainsi que du décret fixant les couleurs et le sceau de votre canton. En vous félicitant sincèrement de cet heureux et intéressant événement, nous avons l'honneur de vous aviser, fidèles et très chers Confédérés, que notre gouvernement se constituera demain et se fera certainement un de ses premiers devoirs de vous en donner connaissance. »

Nous vous recommandons avec nous à la protection divine. »

Lucerne, 22 avril.

FIDÈLES ET TRÈS CHERS CONFÉDÉRÉS,

« Nous nous empressons de vous donner connaissance de notre installation constitutionnelle et de vous assurer de notre désir sincère d'établir et de soutenir avec vous des relations d'amitié et de fraternité... »

Schwytz, 28 avril.

FIDÈLES, CHERS, ANCIENS CONFÉDÉRÉS, DIGNES FRÈRES ET AMIS,

... Nous ne désirons rien avec plus d'empressement que de resserrer plus étroitement encore les liens d'amitié qui nous unissaient jadis et saisir toutes les occasions qui pourront contribuer à l'affermissement durable des rapports d'amitié et d'alliance entre les deux cantons nous ne doutons aucunement que, de votre côté vous n'omettiez rien de ce qui peut servir à faire croître et fructifier cette union et bonne harmonie.

Nous vous recommandons *per mariam* à la protection divine. »

De semblables missives arrivèrent d'Urdorf et de Thurgovie, d'ailleurs peut-être.

Elles invoquent toutes la Providence, révèlent pour la plupart un caractère austère, parfois triarcal, et révèlent un souci commun: celui du bonheur de la Patrie restaurée.

Le 26 mai eut lieu à la Cathédrale la belle cérémonie de la prestation du serment par Grand et le Petit Conseils. Nous y reviendrons peut-être un jour.

Peu après, la Diète fédérale se réunissait solennellement à Fribourg. Le député de Berne, au dire du *Nouvelliste vaudois* du temps — qui passait pour quelque peu réactionnaire — y exprima ses doléances, dont la *Gazette universelle* (journal allemand très répandu) se fit l'écho. On apprend ainsi que « Berne ne voulut pas déguiser sa douleur au sujet du territoire détaché (Vaud et Argovie). Elle le témoigna hautement et en ajoutant que les sacrifices portés par elle au nouvel ordre de choses n'étaient pas volontaires; que, d'après leur nature, ils ne pouvaient l'être; que, cependant, le canton de Berne, quoique maltraité et dépeuplé, ne cesserait jamais de prendre pour règle de ses actions le bien-être et la tranquillité de la patrie entière; qu'il n'oublierait jamais l'attachement fidèle et invariable des habitants de l'Argovie; et, quoiqu'il ne put se louer de pareilles dispositions de la part de la grande majorité des Vaudois, il trouvait cependant une récompense dans l'oubli et le pardon de l'injustice et de l'ingratitude. »

L'importance de la perte subie par la vieille République oligarchique justifie cette amertume. Louis Secretan, de Lausanne, dont l'éloquence était entraînant et l'esprit vif, prit à son tour la parole. Son discours mériterait d'être reproduit ici tout entier. En voici la péroraison :

« Je suis chargé conjointement avec le citoyen Clavel, juge au Tribunal suprême et le citoyen Bourgeois<sup>1</sup>, membre du Grand Conseil, de vous offrir l'hommage respectueux du canton de Vaud et de vous assurer de son dévouement le plus parfait, le plus absolu aux intérêts de la patrie. »

Ces nobles sentiments font honneur au landamman Secretan et au canton de Vaud qui a tenu sa promesse dans les circonstances les plus critiques comme aux heures lumineuses.

Voilà pourquoi tous les Vaudois : ceux rivés à la douce terre natale, comme ceux que les nécessités de la vie ont égrenés hors de ses limites, peuvent fêter sans arrière pensée et avec une joyeuse fierté le 14 Avril.

MARC HENRIOD.

### LO BON FEIN

On fasà lè fein ; l'èin avàì onna rebattàie. Lo desando Liaudo avàì seyì à force, mà rein pu reduire ; et n'avàì pas pìre désandenà, cà lo temps avàì bargagnì tot lo dzo. Mà contre la vèprà, lo baromètre remontè, et la demèindze matin, lo sèlàu sè laivè tot cliar et min de niolè su lè montagnè dè derràì.

Vos faut allà désandenà et bin èpantzì, que dit Liaudo à sè dzein ! quand lo fein est bon, lo faut reduire, tant vito est mî. Quand la faie tchì dein l'ètang, on ne vouàitè pas que sàì sur senanna au bin la demèindze por la raveintà. Allà gaillè et èpatzi-vos : onna balla fènàie vaut bin na châte.

On désandenè et l'on èpantzè tant qu'au goûtà. A trai z'haurè, on va verì ; et à chy z'haurè, Liaudo rarrèvavè avouè son second tzai, quand reincontrè lo menistre.

— Atzivos ! que lài fà ; vo z'allà vos promenà on bocon. Mè, ie catzo mon fein ; l'a fé on petit temps hier, et houai ie fà biau, vos comprendè.

— Oï, mà la demèindze, Liaudo, que l'est lo repou de l'Eternè, que lai repond lo menistre.

— La demèindze est lo repou de l'Eternè tant que vos voudràì, monsu lo menistre, mà dàu bon fein coumeint ci z'inquie, qu'on ein porràì fère dàu thè por lè damè, quiè ? d'au pur thè suisse, ètài-te pas mau fè dè lo laissè ein andain et de ne rein lài fère ? Et du que lo falliàì désandenà, lo falliàì catzi tot d'on temps.

Et Liaudo terè dàu tzai na pougna dè fein et la lài preseinè dèzo lo nà. « Tenfidè, monsu lo menistre, que lài fà, cheintidè se vos dio dàu

dzanliè, se lo fein n'est pas bon et se ne vos baillè pas de l'appètit. »

Sé pas que lo menistre a repondu.

L. FAVRAT.

### Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

## LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR

HONORÉ DE BALZAC

IV

Mademoiselle Virginie, élevée comme sa jeune sœur sous les lois despotiques de leur mère, avait atteint l'âge de vingt-huit ans. La jeunesse atténuait l'air disgracieux que sa ressemblance avec sa mère donnait parfois à sa figure ; mais la rigueur maternelle l'avait dotée de deux grandes qualités qui pouvaient tout contre-balancer : elle était douce et patiente.

Mademoiselle Augustine, à peine âgée de dix-huit ans, ne ressemblait ni à son père ni à sa mère. Elle était de ces filles qui, par l'absence de tout lien physique avec leurs parents, font croire à ce dicton de prude : Dieu donne les enfants. Augustine était petite, ou, pour la mieux peindre, mignonne. Gracieuse et pleine de candeur, un homme du monde n'aurait pu reprocher à cette charmante créature que des gestes mesquins ou certaines attitudes communes, et parfois de la gêne. Sa figure silencieuse et immobile respirait cette mélancolie passagère qui s'empare de toutes les jeunes filles trop faibles pour oser résister aux volontés d'une mère.

Toujours modestement vêtues, les deux sœurs ne pouvaient satisfaire la coquetterie innée chez la femme que par un luxe de propreté qui leur allait à merveille et les mettait en harmonie avec ces comptoirs luisants, avec ces rayons sur lesquels le vieux domestique ne souffrait pas un grain de poussière, avec la simplicité antique de tout ce qui se voyait autour d'elles. Obligées par leur genre de vie à chercher des éléments de bonheur dans des travaux obstinés, Augustine et Virginie n'avaient donné jusqu'alors que du contentement à leur mère, qui s'applaudissait secrètement de la perfection du caractère de ses deux filles. Il est facile d'imaginer les résultats de l'éducation qu'elles avaient reçue. Elevées pour le commerce, habituées à n'entendre que des raisonnements et des calculs tristement mercantiles, n'ayant étudié que la grammaire, la tenue des livres, un peu d'histoire juive, l'histoire de France dans Le Ragois, et ne lisant que les auteurs dont la lecture leur était permise par leur mère, leurs idées n'avaient pas pris beaucoup d'étendue : elles savaient parfaitement tenir un ménage, elles connaissaient le prix des choses, elles appréciaient les difficultés que l'on éprouve à amasser l'argent, elles étaient économes et portaient un grand respect aux qualités du négociant. Malgré la fortune de leur père, elles étaient aussi habiles à faire des reprises qu'à festonner ; souvent leur mère parlait de leur apprendre la cuisine afin qu'elles sussent bien ordonner un dîner, et pussent gronder une cuisinière en connaissance de cause. Ignorant les plaisirs du monde et voyant comment s'écoulait la vie exemplaire de leurs parents, elles ne jetaient que bien rarement leurs regards au delà de l'enceinte de cette vieille maison matrimoniale qui, pour leur mère, était l'univers.

Les réunions occasionnées par les solennités de famille formaient tout l'avenir de leurs joies terrestres. Quand le grand salon situé au second étage devait recevoir madame Roguin, une demoiselle Chevrel, de quinze ans moins âgée que sa cousine et qui portait des diamants ; le jeune Rabourdin, sous-chef aux Finances ; monsieur César Biroteau, riche parfumeur, et sa femme appelée madame César ; monsieur Camusot, le plus riche négociant en soieries de la rue des Bourdonnais ; deux ou trois vieux banquiers, et des femmes irréprochables ; les apprêts nécessités par la manière dont l'argenterie, les porcelaines de Saxe, les bougies, les cristaux étaient emballés faisaient une diversion à la vie monotone de ces trois femmes qui allaient et venaient, en se donnant autant de mouvement que des religieuses pour la réception d'un évêque. Puis quand, le soir, fatiguées toutes trois d'avoir essuyé, frotté, débarrassé, mis en place les ornements de la fête, les deux jeunes filles aidaient leur mère

à se coucher, madame Guillaume leur disait : — Nous n'avons rien fait aujourd'hui, mes enfants !

Lorsque, dans ces assemblées solennelles, la sœur tourière permettait de danser en confinant les parties de boston, de wisk et de triacra dans sa chambre à coucher, cette concession était comptée parmi les félicités les plus inespérées, et causait un bonheur égal à celui d'aller à deux ou trois grands bals où Guillaume menait ses filles à l'époque du carnaval. Enfin, une fois par an, l'honnête drapier donnait une fête pour laquelle rien n'était épargné. Quelques riches et élégantes que fussent les personnes invitées, elles se gardaient bien d'y manquer ; car les maisons les plus considérables de la place avaient recours à l'immense crédit, à la fortune ou à la vieille expérience de monsieur Guillaume. Mais les deux filles de ce digne négociant ne profitaient pas autant qu'on pourrait le supposer des enseignements que le monde offre à des jeunes âmes. Elles apportaient dans ces réunions, inscrites d'ailleurs sur le carnet d'échéances de la maison, des parures dont la mesquinerie les faisait rougir. Leur manière de danser n'avait rien de remarquable, et la surveillance maternelle ne leur permettait pas de soutenir la conversation que par Oui et Non avec leurs cavaliers. Puis la loi de la vieille enseignante du Chat-qui-pelote leur ordonnait d'être rentrées à onze heures, moment où les bals et les fêtes commencent à s'animer. Ainsi leurs plaisirs, en apparence assez conformes à la fortune de leur père, devenaient souvent insipides par des circonstances qui tenaient aux habitudes et aux principes de cette famille. Quant à leur vie habituelle, une seule observation achèvera de la peindre. Madame Guillaume exigeait que ses deux filles fussent habillées de grand matin, qu'elles descendissent tous les jours à la même heure, et soumettaient leurs occupations à une régularité monastique.

Cependant Augustine avait reçu du hasard une âme assez élevée pour sentir le vide de cette existence. Parfois ses yeux bleus se relevaient comme pour interroger les profondeurs de cet escalier sombre et de ces magasins humides. Après avoir sondé ce silence de cloître, elle semblait écouter de loin de confuses révélations de cette vie passionnée qui met les sentiments à un plus haut prix que les choses. En ces moments son visage se colorait, ses mains inactives laissaient tomber la blanche mouseline sur le chène poli du comptoir, et bientôt sa mère lui disait d'une voix qui restait toujours aigre même dans les tons les plus doux : — Augustine ! à quoi pensez-vous donc, mon bijou ?

(A suivre).

**Nouveaux abonnés.** — Clément Rebeaud, Bercher. — André Fürbringer, Sisseln. — Café du Mont-Blanc, Pontaise. — Eug. Cavin-Reybaz, Bressonnaz (procuré par M. O. Badel). — Samuel Guex, Berne (procuré par MM. Henriod et Ch. Meystre, à Berne). — Jules Chave, Lausanne. — Café du Musée, Café du Lausanne-Moudon, Brasserie munochoise, Pinte vaudoise, Hostel des étudiants, Lausanne. — Aimé Joyet, Café des négociants, Café industriel, Café « Sous la Forge », Yverdon.

**Grand Théâtre.** — La saison lyrique bat son plein. Son succès s'affirme chaque jour. La troupe est excellente. Voici les spectacles annoncés : Ce soir, samedi, *Faust* ; demain, dimanche, *Véronique* ; lundi (1<sup>re</sup> populaire), *La Poupée* ; mardi 6, *Lakmé* ; jeudi 8, *Carmen* ; vendredi 9, *Le Paradis de Mahomet* ; samedi 10, *Thaïs* ; dimanche 11, dernière de *Carmen*.

**Royal-Biograph.** — Un véritable programme de gala, cette semaine, au Royal-Biograph. Comme film vedette « Frou-Frou », merveilleuse adaptation cinématographique en cinq parties d'après la pièce de Meilhac et Halévy, avec Francesca Bertini dans le rôle de Frou-Frou. Mentionnons encore « Le repaire aux lions », grand drame de la jungle et « La grande vie ! », nouveau succès de fou-rire. Enfin, d'excellentes actualités françaises et belges. Grâce à un accord, le Royal Biograph s'est assuré l'exclusivité de diverses actualités qui passent à Lausanne en même temps qu'à Paris. Malgré cela la direction n'a pas augmenté les prix. Dès maintenant, il n'y a plus qu'une seule matinée ininterrompue le dimanche après-midi, dès 2 ¼ h. Tous les jours, matinée à 3 h. et soirée à 8 ½ h.

**Kefal** NEURALGIE MIGRAINE BOITE N<sup>o</sup> 180 TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS

<sup>1</sup> Sous l'Acte de Médiation, le canton de Vaud avait droit à un Député à la Diète et à deux conseillers. Secretan fut député pour 1803 et années suivantes.